



United Nations  
International Strategy for Disaster Reduction

**PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
STRATEGIE REGIONALE AFRICAINE DE PREVENTION DES  
CATASTROPHES**

**(2006-2015)**

**Acceptée lors de la deuxième session de la Plate-forme Régionale Africaine  
en Réduction des Risques de Catastrophes, qui a eu lieu à Nairobi du 5 au 7  
mai 2009.**

**Distribué pour Information uniquement.**

*Nous vous prions de relever que ce document devra être soumis en 2010 au  
Conseil Exécutif de l'UA pour examen ultime et onction officielle.*

*Addis Abéba, Juin 2009*

## **Projet de Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Catastrophes (2006-2015)**

### **1. Du contexte**

L'Afrique est le seul continent au monde ayant connu une augmentation du nombre de catastrophes déclarées au cours de la dernière décennie. Les catastrophes naturelles, ainsi que les pertes économiques et sociales qui en résultent, sont de plus en plus fréquentes en Afrique et constituent une menace à la capacité de l'Afrique de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le développement durable. Outre les pertes socioéconomiques, d'importantes ressources financières et autres ressources prévues pour le développement sont affectées chaque année aux opérations de secours et de réhabilitation des populations sinistrées.

Les politiques de prévention des catastrophes et les mécanismes institutionnels existent bel et bien à différentes phases d'achèvement dans les pays africains. Toutefois, leur efficacité est limitée, ce qui explique la nécessité d'une approche stratégique pour la promotion et le renforcement de leur efficacité et de leur efficacité aux fins d'une amélioration des actions de prévention des catastrophes. Soucieux d'examiner la question des catastrophes sous tous ses aspects, l'Union africaine (UA), le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau Afrique de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes (ONU/SIPC-Afrique), collaborent depuis le début de 2003 en vue de fournir des directives et orientations stratégiques visant à intégrer la prévention des catastrophes dans les processus et programmes de développement durable.

Le processus d'élaboration d'une stratégie continentale de prévention des catastrophes avait débuté en avril 2003 par un atelier du NEPAD sur la gestion des catastrophes. Les travaux de l'atelier avaient porté sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la gestion des catastrophes en Afrique. Les conclusions de l'atelier comportaient deux volets : (a) la nécessité d'élaborer une stratégie régionale sur la prévention des catastrophes et (b) la nécessité d'élaborer un programme d'action sur la prévention des catastrophes.

En juin 2003, au cours de la « Réunion africaine consultative sur la prévention des catastrophes en Afrique », l'élaboration d'une stratégie régionale africaine de prévention avait été décidée et devait se dérouler en deux phases : (1) effectuer une étude de base en vue de définir l'état de la prévention des catastrophes en Afrique et (2) élaborer la stratégie régionale de prévention des catastrophes.

Une étude préliminaire avait été menée afin de faire l'état des lieux de la prévention des catastrophes en Afrique. De cette étude, il ressort que les risques de catastrophe étaient latents en raison de lacunes constatées dans les domaines suivants : les structures institutionnelles, l'identification des risques, la gestion du savoir, la gouvernance, et les réponses d'urgence.

Au regard des préoccupations susmentionnées, le projet de Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes visait à contribuer à la réalisation du développement

durable et à la réduction de la pauvreté par l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de développement.

Les objectifs de cette stratégie étaient les suivants : (1) accroître l'engagement politique en matière de prévention des catastrophes (2) améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe (3) renforcer la gestion des connaissances en matière de prévention des catastrophes (4) promouvoir la sensibilisation du public en matière de prévention des catastrophes (5) améliorer la gestion institutionnelle de la prévention des catastrophes et (6) intégrer la prévention des catastrophes dans la gestion des mesures d'urgence. Ce document propose des orientations stratégiques pour la réalisation des objectifs énumérés.

Les grandes lignes et les principaux secteurs d'intervention avaient été examinés au cours d'une réunion préparatoire du Groupe africain sur la prévention des catastrophes tenue en avril 2004. Un projet de stratégie avait été débattu au cours de trois fora distincts en mai/juin 2004, notamment : (1) une réunion d'échanges des Experts sur la stratégie, (2) une consultation régionale africaine relative à la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC) de janvier 2005 ; et (3) la Première Réunion du Groupe africain sur la prévention des catastrophes. Au cours de la 10<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), une stratégie révisée avait été adoptée. Par la suite, la stratégie a été officiellement reconnue lors du Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en Ethiopie, du 6 au 8 juillet 2004, au cours duquel un appel officiel avait été lancé pour l'élaboration d'un programme d'action visant la mise en œuvre de la stratégie à travers les efforts conjoints de l'UA/NEPAD et avec l'appui de l'ONU/SIPC et la collaboration du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), ainsi que du programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). « Les axes d'orientations pour l'Intégration de l'Evaluation des Risques de Catastrophes dans le développement » ont été également développés la même année.

Le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de Prévention des Catastrophes a été conçu en 2005. Un peu plus tôt la même année, le Groupe africain sur la prévention des catastrophes était mis en place et en décembre 2005, la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la prévention des catastrophes tenue à Addis Abeba en Ethiopie adoptait le Programme d'Action, qui sera par la suite approuvé par Décision de la Huitième Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en janvier 2006 à Khartoum au Soudan (EX.CL/Déc.250(VIII)).

Tel que souligné plus haut, les initiatives conjointes entre l'UA, le NEPAD, la BAD, et l'ONU/SIPC Afrique ont conduit à l'élaboration d'une série de documents stratégiques ci-après avec l'appui des experts, des fonctionnaires, du PNUD/BCPR et du PNUE :

1. La Stratégie régionale de prévention des catastrophes ;
2. Le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine de Prévention des Catastrophes (2006-2010) ;
3. Les directives relatives à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de développement durable ;
4. Le rapport régional périodique de revue sur la réduction des catastrophes.

Entre temps au plan international, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC) de janvier 2005 à Kobé au Japon a adopté un document déclinant sous

tous les aspects les priorités d'actions au cours de la prochaine décennie, intitulé *Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 : Construire la Résilience des Nations et des Communautés face aux Catastrophes (CAH)*, négocié et validé par 168 Etats Membres des NU.

En 2007, un forum régional multisectoriel impliquant plusieurs parties prenantes en matière de prévention des catastrophes, à savoir la Plate forme Régionale Africaine de Prévention des Catastrophes, a été mis en place avec la facilitation de l'ONU/SIPC-Afrique. La Première Réunion Consultative de la Plate forme Régionale Africaine s'est tenue à Nairobi au Kenya la même année pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH. Il a été également réitéré à cette occasion que beaucoup reste à faire pour le renforcement des capacités régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH.

En décembre 2008, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'ONU/SIPC-Afrique et la Banque Mondiale organisent à Nairobi une réunion préparatoire en vue de la tenue de la 2<sup>ème</sup> Plate Forme Régionale Africaine et de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Africaine, à laquelle participent les représentants des Communautés Economiques Régionales (CER), les Plates Formes Nationales, les donateurs et bailleurs de fonds, les agences des NU et les organisations internationales et non gouvernementales. Cette rencontre recommanda l'organisation de la 2<sup>ème</sup> Plate Forme Régionale Africaine et de la 2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Africaine, en vue d'actualiser le Rapport Africain sur l'Etat des lieux et par là faire le point sur les progrès accomplis, d'identifier les écarts et les besoins, et de proposer une version révisée du Programme d'Action Régional Africain de Prévention des Catastrophes prenant en compte le CAH, et son extension jusqu'en 2015.

C'est ainsi que la 2<sup>ème</sup> Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale Africaine a été conviée à Nairobi en mai 2009. La présente version du Programme d'Action 2006-2015 aura été l'un des documents de conclusions de cette rencontre, acceptés pour refléter les discussions et recommandations au sortir du forum.

*Font parties des CERs : La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Communauté pour le Développement de l'Afrique du Sud (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Commission de l'Océan Indien (COI), le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA)*

## **2. But et objectifs**

Le but général du programme prorogé de 2006 à 2015 est de réduire substantiellement les impacts social, économique et environnemental des catastrophes sur l'économie et les populations africaines en vue de faciliter la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement en Afrique. Conformément à la Stratégie Régionale Africaine et au CAH, les objectifs spécifiques se déclinent ainsi qu'il suit :

- Intégrer la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques comme partie intégrale du développement durable et des programmes y relatifs.

- Renforcer sur le long terme les capacités aux niveaux régional et sous-régional pour contribuer systématiquement à construire la résilience face aux risques naturels.
- Développer et entretenir des mécanismes de coordination durables aux niveaux régional et sous-régional afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Africaine et du Programme d'Action pour la Prévention des Catastrophes.
- Renforcer les mécanismes nationaux, les cadres législatifs et les capacités aux niveaux nationaux en vue de l'intégration et de la mise en œuvre des stratégies et programmes de prévention des catastrophes.
- Traduire les politiques et les stratégies en instruments pratiques pour les décideurs et les praticiens afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Africaine, du Programme d'Action et du CAH.
- Créer et mobiliser les ressources aux fins de contribuer à la mise en œuvre des programmes et des projets de prévention des catastrophes.
- Adopter une approche holistique en vue d'incorporer systématiquement les mesures de prévention des catastrophes dans la conception et la mise en œuvre de la préparation et de la réponse, ainsi que dans les programmes de réhabilitation.

### **3. Mécanismes de mise en œuvre**

Fondés sur les décisions de la 1<sup>ère</sup> Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Catastrophes, les mécanismes opérationnels ci-après ont été proposés à la 2<sup>ème</sup> Plate forme Régionale Africaine sur la Prévention des Catastrophes, Réunion Consultative tenue à Nairobi en mai 2009 :

#### **A) Au niveau national : Mise en œuvre et coordination**

- Les Etats Membres de l'Union Africaine auront la responsabilité primaire de rendre opérationnelles la Stratégie Régionale Africaine, le Programme d'Action pour la Prévention des Catastrophes et le CAH.
- Les Plates formes Nationales impliquant plusieurs parties prenantes ou les Comités nationaux, comprenant les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé, les institutions scientifiques et d'éducation, contribueront techniquement et par les connaissances à l'intégration de la réduction des risques et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le processus de mise en œuvre d'un développement multisectoriel.
- Les programmes ou les activités dérivant de la Stratégie Régionale Africaine et du CAH seront mis en œuvre en rapport étroit avec le processus de planification du développement national existant ainsi que d'autres cadres et stratégies d'assistance au développement ou sous leur prisme, tel que le Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) et le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

**B) Au niveau régional : Mise en œuvre et coordination**

- La CUA facilitera et coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie Régionale, du Programme d'Action et du CAH.
- La Plate forme Régionale Africaine de Prévention des Catastrophes, qui bénéficie de la facilitation de l'ONU/SIPC, fonctionnera comme le mécanisme régional primaire pour le soutien de la mise en œuvre des stratégies et programmes de prévention des catastrophes aux niveaux régional, sous-régional et national, en surveillant leurs progrès et pour faciliter la coordination et le partage d'informations entre gouvernements, organisations sous-régionales et agences des NU.
- Des rencontres périodiques de haut niveau, telle la Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des Catastrophes et la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement, veilleront au consensus régional autour des problèmes clés de la prévention des catastrophes.
- La planification et la programmation conjointe des activités de mise en œuvre du Programme d'Action approuvé, seront entreprises par les Etats Membres de l'UA, les CER, les Agences des NU, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et d'autres institutions éventuelles.

**C) Au niveau sous-régional : Mise en œuvre et coordination**

- Les CER se focaliseront sur l'interprétation au profit de leurs Etats Membres des directives stratégiques, sur la facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la Stratégie Régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH au sein de leurs sous-régions, ainsi que sur la coordination, particulièrement sous le rapport des initiatives interétatiques.
- Les CER veilleront à la promotion de la mise en œuvre de ce qui précède à travers la création des plates formes sous-régionales de prévention des catastrophes et l'institution des points focaux sous-régionaux, ainsi qu'à travers la préparation des programmes de mobilisation des ressources pour le soutien des efforts nationaux et sous-régionaux.
- Les CER faciliteront avec l'appui des agences spécialisés et de la société civile, l'intégration de la prévention des catastrophes dans les initiatives de développement durable.

**D) Suivi et rapports**

- Dans la perspective d'une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Africaine, du Programme d'Action et du CAH, un rapport national biennal du CAH sera soumis par chaque gouvernement, suivant les formats et outils standards développés par l'ONU/SIPC. L'ONU/SIPC fournira le support technique pour la compilation et l'analyse des informations et des données recueillies.

- Les CER, les agences des NU, les organisations de la société civile et les partenaires au développement seront également encouragés à rendre compte sur leurs programmes et activités éventuels sur la prévention des catastrophes, comme partie au processus de d'information biennal susmentionné, à travers l'ONU/SIPC.
- Des indicateurs généraux sont incorporés dans le Programme d'Action prorogé (2006 à 2015) et seront utilisés pour mesurer les réalisations.

#### **4. Composantes Prioritaires du Programme**

Les composantes décrites dans les sections 4.1 à 4.3 sont priorisées, accordant la place principale à l'engagement politique, la sensibilisation du public et le développement des capacités. En outre, les domaines d'intervention ci-après sont également développés dans la matrice à la fin du document :

- Gouvernance de la prévention des catastrophes améliorée au plan institutionnel, et intégration de la prévention des catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et les programmes de développement durable.
- Identification des risques, surveillance et système d'alerte rapide améliorés.
- Renforcement de la prévention des catastrophes et de la planification de la préparation, mise en œuvre des mesures y relatives et intégration des concepts de prévention des catastrophes dans la gestion sa gestion, réhabilitation et assistance.

##### **4.1. Plaidoyer et sensibilisation du public**

Sous cette composante, l'UA/NEPAD, la BAD et l'ONU/SIPC travaillent ensemble avec les CER, en vue d'instaurer un climat favorable pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et à l'adoption de lignes directrices pour la prise en compte de la prévention des catastrophes aux niveaux sous-régional, national et local.

Au niveau sous-régional, les activités de promotion seront exécutées par le biais des forums régionaux et sous-régionaux appuyés par les instruments d'information visant ; à promouvoir une meilleure compréhension et une bonne connaissance de la prévention des catastrophes, à sensibiliser les décideurs au plus haut niveau sur le fait que la vulnérabilité de l'Afrique aux catastrophes remet en cause son développement économique et social et que la mise en œuvre de la stratégie et l'adoption des directives sur l'intégration de la prévention des catastrophes dans les domaines du développement, de la réhabilitation et de la reconstruction constituent le plus sûr moyen d'accélérer la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique de l'Afrique.

Au niveau national, les CER, avec l'appui de l'UA/NEPAD, de la BAD et de l'ONU/SIPC, poursuivront les activités de plaidoyer auprès des Etats membres. Considérant que la compréhension et la connaissance de ces activités par les gouvernements nationaux sont cruciales pour la réussite des actions de prévention des catastrophes, les activités de promotion seront axées sur la compréhension de la complexité des questions relatives aux catastrophes, sur le cadre de prévention des catastrophes, et sur les avantages économiques et

environnementaux de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des catastrophes et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes de réhabilitation, de reconstruction et de développement. Les activités de promotion seront exécutées par le biais des fora sous-régionaux et nationaux sur la prévention des catastrophes (PdC) et sur le développement durable avec un appui technique dans l'élaboration et la mise en place de plates-formes nationales de prévention des catastrophes (PdC) en Afrique.

Les gouvernements nationaux joueront un rôle primordial dans le domaine de la sensibilisation du public à la prévention des catastrophes et dans la mise en œuvre des mesures visant la réduction de la vulnérabilité et des risques au niveau local. L'accent sera mis sur la compréhension des concepts de base des dangers, de la vulnérabilité, des risques et des catastrophes. Une bonne compréhension de ces concepts et de leurs interconnexions permettra d'instaurer un environnement favorable au développement d'une culture de PdC et à la promotion de l'efficacité des politiques et des stratégies nationales et régionales, ainsi que des directives d'intégration de la PdC. Le public sera sensibilisé par le biais de matériels didactiques, des programmes radiophoniques et l'organisation d'événements publics aux niveaux communautaires et des écoles sur la prévention des catastrophes.

#### **4.2. Gestion des connaissances et développement des capacités**

Sous cette rubrique, l'UA/NEPAD et la BAD seront chargés de diriger le processus de renforcement des compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et l'adoption des directives sur la prévention des catastrophes en Afrique, en coopération avec les CER, les gouvernements nationaux et la société civile, et avec l'appui de l'ONU/SIPC-Afrique. Afin de poursuivre les efforts dans le cadre du processus de renforcement des capacités, et de multiplier les activités de formation à tous les niveaux, le développement des capacités sera axé sur le développement de l'expertise disponible à l'échelle continentale. A cet égard, du niveau régional au niveau local, l'approche basée sur la formation des formateurs sera utilisée dans le processus de renforcement des capacités régionales.

Au niveau régional, l'UA/NEPAD et la BAD joueront un rôle primordial dans l'appui aux institutions de formation, aux universités, au PNUD et à l'ONU/SIPC, ainsi qu'aux autres partenaires en développement dans l'élaboration de matériels didactiques pour la formation des formateurs qui seront faciles à utiliser, et couvriront les besoins des CER dans leurs efforts de promotion de l'intégration de la PdC dans la planification et les pratiques de développement au sein des Etats membres. Au niveau régional, la formation se fera sur la base des connaissances visant à promouvoir la compréhension, le savoir et les compétences du personnel des organisations, ce afin que les CER puissent faciliter la PdC et son intégration dans le développement des Etats membres.

Afin d'institutionnaliser ce processus de développement de compétence, un réseau ou une coalition pour la gestion des connaissances et le développement des capacités sera promu et maintenu, basé sur les centres et programmes de formation existants. La possibilité de créer un Centre Africain d'Excellence pour le développement des capacités sera débattue et définie, suite à une vaste étude de faisabilité et de planification en Afrique, et une évaluation des capacités des centres de formation et d'éducation existant. L'appui des partenaires parmi lesquels la Banque Mondiale, la Banque Islamique pour le Développement et la BAD sera rendu disponible.



Au niveau sous-régional, les CER joueront un rôle primordial dans le processus de renforcement des capacités en organisant des séances de formation pour les fonctionnaires nationaux dans leurs Etats ; ce qui leur permettra Non seulement de mieux comprendre la PdC et la vulnérabilité et d'intégrer la PdC dans le développement ; mais aussi de fournir une formation aux responsables gouvernementaux au niveau local dans leurs pays respectifs. Les CER seront appuyés par l'UA/NEPAD, la BAD, le PNUD, l'ONU/SIPC et d'autres partenaires en développement.

Les plateformes nationales ou comités nationaux, avec l'appui des formateurs qualifiés devront jouer un rôle crucial dans la coordination du processus de renforcement des capacités au sein de leurs pays respectifs, en collaboration avec les ministères de tutelle et les agences spécialisées. Ainsi, ces plates-formes ou comités de PdC auront les moyens de disposer des compétences requises fournis par les organismes sous-régionaux pour répondre aux besoins spécifiques des fonctionnaires locaux.

### **4.3 Des projets pilotes et de démonstration**

Sous cette rubrique, la CUA et la BAD, en collaboration avec les CER encourageront les gouvernements nationaux à prendre des initiatives visant l'intégration de la PdC dans le développement durable tout en lançant un appel aux gouvernements nationaux et aux organisations de la société civile d'Afrique pour des propositions de projets pilotes à petite échelle. Ces projets devraient être des projets communautaires visant à démontrer dans quelle mesure la PdC en tant qu'une des composantes des projets et programmes de développement peut contribuer à leur pérennité et à leur efficacité. Les petits projets pilotes devraient être axés sur les secteurs prioritaires des activités du NEPAD – la gouvernance, la gestion des ressources hydriques et autres ressources, la planification de l'occupation des sols, la protection de l'environnement, l'infrastructure, le VIH/SIDA et les questions de genre. Le projet ne devrait pas s'étendre sur plus de 12 mois. L'objectif de ces petits projets pilotes est de renforcer les connaissances et les expériences d'intégration de la PdC dans la planification et les programmes de développement, qui pourraient servir à une meilleure mise en œuvre des programmes de prévention à grande échelle.

## **5. Résultats escomptés**

- 1° La prévention des catastrophes devient une priorité régionale, sous-régionale et locale, avec un cadre institutionnel solide, des ressources adéquates et une participation multisectorielle.
- 2° La vulnérabilité, les aléas et les risques de catastrophes sont identifiés, évalués et surveillés, prenant en compte la dimension transfrontalière.
- 3° Les systèmes d'alerte rapide centralisés et partagés sont en place pour parer aux risques naturels majeurs.
- 4° La connaissance (y compris le savoir local et indigène), l'innovation et l'éducation sont appliqués pour développer une culture de la sécurité et de la résilience.

- 5° Les institutions de prévention des catastrophes disposent de l'autorité et de la capacité nécessaires pour coordonner partout les secteurs de référence depuis le niveau national jusqu'au niveau local.
- 6° Les facteurs de risques sous-jacents et les mesures de prévention des risques sont intégrés dans les politiques, les plans et les programmes, particulièrement dans la planification et les programmes du développement durable.
- 7° Les mesures de prévention des risques sont intégrées dans l'assistance ex-post de la catastrophe et dans le processus de réhabilitation.
- 8° La préparation et les plans de contingence ainsi que les processus sont mis en place, testés périodiquement et activés à temps du niveau national au niveau local.

## **6. Partenaires**

L'UA/NEPAD et la BAD dirigeront la mise en œuvre globale de toutes les activités mentionnées dans les rubriques promotion, renforcement des capacités et projets pilotes de mise en œuvre de la stratégie régionale et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des catastrophes, avec l'appui des agences régionales spécialisées, de la société civile et des organisations onusiennes. L'ONU/SIPC fournira un appui à l'UA/NEPAD surtout à travers le partenariat avec la Facilité Globale pour Réduction des Catastrophes et l'Assistance (GFDRR) de la Banque Mondiale, en collaboration avec d'autres partenaires d'appui tels que le PNUD, l'UNECA, le PNUE, l'ONU/BCAH, l'OMM, la BAD, l'UE, la Banque Islamique de Développement. Les institutions régionales de formation et le PNUD fourniront un appui à l'UA/NEPAD dans le processus de renforcement des capacités en matière de prévention des catastrophes aux niveaux régional, sous-régional et national.

Les CER faciliteront, avec l'appui des agences spécialisées et des organisations de la société civile, l'intégration de la prévention des catastrophes dans les initiatives de développement durable.

## **7. Activités proposées pour la mise en œuvre de la stratégie**

En droite ligne des principes ci-dessus mentionnés, les activités proposées seront effectuées en deux périodes (2006-2010 et 2011-2015), conformément au CAH, sous la coordination conjointe de l'UA/NEPAD et de l'ONU/SIPC Afrique qui travailleront en collaboration étroite avec les CER, les agences onusiennes et d'autres partenaires en développement. Les activités proposées dans la matrice jointe visent la réalisation des objectifs prévus par la stratégie.

**Matrice du programme d'Action (2006-2015) pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine de Prévention des Catastrophes**

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>1. Renforcer l'engagement politique en matière de prévention des catastrophes (PdC).</b></p>	<p>1. Renforcement du lobbying et de la promotion, de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.</p> <p>2. Renforcement des cadres institutionnels et définition des structures de prévention des catastrophes.</p> <p>3. Incorporer la prévention des catastrophes dans la législation nationale.</p> <p>4. Augmentation des ressources allouées à la prévention des catastrophes.</p> <p>5. Renforcement des capacités de la Commission intergouvernementale régionale (CUA) et des Communautés économiques régionales (CER) en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie.</p>	<p>1. Accroissement des engagements dans les stratégies de PdC et maîtrise de la question à tous les niveaux de décision et des politiques.</p> <p>2. Participation accrue des politiciens dans les structures institutionnelles de PdC.</p> <p>3. Lois nationales sur la PdC adoptées.</p> <p>4. Augmentation des ressources humaines et financières allouées à la prévention des risques de catastrophe, aux niveaux régionale, sous-régional et national.</p> <p>5. Appui technique renforcé fourni à la CUA et aux CER .</p>	<p>2et3. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays disposent des cadres institutionnels et législatifs de PdC.</p> <p>4. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays prévoient la PdC dans leurs DSRP, <b>NAPAs</b>, et différents autres plans de développement.</p>	<p>UA Commission (CUA)/NEPAD.</p> <p>CER: (CEDEAO, IGAD, SADC CEEAC, COI).</p> <p>Gouvernements Nationaux.</p> <p>Société Civile (ONGs, <b>CBOs</b>).</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>2. Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe.</b></p>	<p>1. Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la prévention des catastrophes.</p> <p>2. Amélioration de l'identification, de l'évaluation et du suivi des dangers, de la vulnérabilité et des capacités.</p> <p>3. Renforcement des capacités et des ressources des institutions impliquées dans des systèmes d'alerte rapide, y compris des sous-systèmes d'observation et de recherche.</p> <p>4. Compilation et standardisation des informations et des données statistiques sur les risques des catastrophes, les impacts et pertes issus des catastrophes au niveau régional.</p> <p>5. Coopération régionale et internationale pour l'évaluation et le suivi régional et transfrontalier des dangers.</p>	<p>1. Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la PdC.</p> <p>2. Amélioration de l'identification et de l'évaluation des risques.</p> <p>2. Capacités d'identification des dangers et de la vulnérabilité ainsi que de la surveillance améliorées.</p> <p>3. Amélioration des systèmes d'alerte rapide au niveau national et régional.</p> <p>4. Banques de données mises en place aux niveaux national et régional en vue de la production des données statistiques standardisées sur les risques.</p> <p>5. Suivi et évaluation des risques transfrontaliers entrepris.</p>	<p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays collectent des données sur les risques et les dangers et disposent de systèmes de diffusion des informations sur les risques.</p> <p>3. Au moins deux CER disposent des systèmes d'alerte rapide sous-régionaux sur les risques et d'un protocole de partage des informations d'urgence.</p>	<p>(CUA)/NEPAD, BAD.</p> <p>CER: (CEDEAO, IGAD, SADC CEEAC, COI).</p> <p>Organisations sous-régionales spécialisées: ACMAD, AGHRYMET, ICPAC, RCMRD etc.</p> <p>Gouvernements Nationaux.</p> <p>Société Civile.</p> <p>Institutions Scientifiques et Centres de Recherches.</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>3. Promouvoir les campagnes de sensibilisation sur la prévention des catastrophes.</b></p>	<p>1. Améliorer la diffusion et la communication des informations.</p> <p>2. Promouvoir l'intégration de la prévention des catastrophes dans les systèmes d'éducation formelle et informelle.</p> <p>3. Promouvoir le rôle des médias.</p> <p>4. Renforcer le rôle et l'expérience des autorités traditionnelles et locales ainsi que d'autres leaders d'opinion en matière de prévention des catastrophes.</p> <p>5. Renforcer le rôle des femmes, de la jeunesse et des autres groupes vulnérables dans la processus décisionnel en matière de prévention des catastrophes</p>	<p>1. Systèmes de diffusion des informations et de la communication développés.</p> <p>1. Matériels de sensibilisation produits et diffusés auprès des politiques et des décideurs.</p> <p>2. La PdC incorporée dans les programmes d'éducation des institutions du primaire, du secondaire et du tertiaire.</p> <p>3. Réseaux et partenariat avec les médias développés au niveau national.</p> <p>4. Formation et autres activités de développement des capacités menées au bénéfice des autorités locales et traditionnelles.</p> <p>5. Jeunes, femmes et personnes âgées engagées dans les processus de prise de décision en matière de PdC.</p>	<p>1. Réseaux ou coalitions pour la gestion des connaissances et le développement des capacités sont créés et sont opérationnels, y compris le Centre d'Excellence Régional de PdC, nanti d'une personnalité juridique et d'une dotation en ressources de l'UA.</p> <p>2. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays, disposent d'un programme scolaire d'éducation sur la PdC.</p>	<p>(CUA)/NEPAD.</p> <p>CER: (CEDEAO, IGAD, SADC CEEAC, COI).</p> <p>Gouvernements Nationaux et autorités locales.</p> <p>Société Civile.</p> <p>Média et associations.</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>4. Améliorer la gouvernance dans les institutions de prévention des catastrophes et réduire les facteurs de risques sous-jacents.</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evaluer les capacités existantes.</li> <li>2. Harmoniser les politiques et les stratégies de prévention des catastrophes aux niveaux régional et national.</li> <li>3. Développer et renforcer les Plates formes Nationales de prévention des catastrophes au niveau requis.</li> <li>4. Renforcer la décentralisation des interventions en matière de prévention des catastrophes.</li> <li>5. Promouvoir Le partenariat public/privé pour faire avancé en pratique prévention des catastrophes.</li> <li>6. Sensibiliser les femmes aux politiques de prévention des catastrophes, à la législation et aux programmes.</li> <li>7. Mise en œuvre des directives en vue de l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques et programmes de développement sectoriel et inter sectoriel particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que du contrôle de la sécheresse et de la désertification.</li> <li>8. Intégrer les préoccupations en matière de PdC dans les normes publiques en matière d'utilisation du sol, de développement physique et infrastructurel.</li> <li>9. Renforcer et promouvoir les mécanismes de protection sociale.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyses des écarts nationaux conduites.</li> <li>2. Appui fourni pour l'harmonisation aux niveaux requis des politiques et des stratégies de PdC.</li> <li>3. Création de plates-formes nationales.</li> <li>4. Décentralisation des responsabilités et des ressources de PdC.</li> <li>5. Investissements privés et initiatives conjointes privé/public accrus dans le domaine de la PdC.</li> <li>6. Questions relatives au genre et besoins incorporées dans les politiques, les législations et les programmes de PdC.</li> <li>7. Insertion accrues des mesures de PdC dans les programmes sectoriels.</li> <li>7. Programmes de PdC et d'Adaptation aux Changements Climatiques pris en compte au niveau national.</li> <li>8. Différentes politiques d'utilisation des sols renforcées par l'insertion des questions relatives à la PdC.</li> <li>9. Programmes de protection Sociale conçus pour réduire la vulnérabilité face aux risques.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays dispose d'une plate forme national fonctionnelle et multisectorielle en matière de PdC, assis sur la base d'un dialogue permanent entre parties prenantes sur les questions de PdC.</li> <li>7. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont une planification et une programmation intégrée de la PdC, d'Adaptation aux Changements et aux variations climatiques.</li> <li>8. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays disposent des codes de construction et des réglementations sur la gestion et l'utilisation des sols.</li> </ol>	<p>(CUA)/NEPAD</p> <p>CER: (CEDEAO, IGAD, SADC CEEAC, COI)</p> <p>Gouvernements Nationaux et autorités locales</p> <p>Société Civile (y inclus le secteur privé)</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>5. Intégrer la prévention des catastrophes dans la gestion des interventions d'urgence.</b></p>	<p>1. Promouvoir l'inclusion de la prévention des catastrophes dans la gestion d'urgence des risques aux niveaux local, national, sous-régional and régional.</p> <p>2. Préparer et diffuser les directives relatives à l'intégration de la prévention des catastrophes dans la réponse d'urgence et la gestion des urgences.</p> <p>3. Faciliter le renforcement l'orientation de la gestion de la réponse d'urgence vers la prévention des catastrophes.</p> <p>4. Faciliter le renforcement de la planification des urgences et autres mesures de capacité d'intervention dans la gestion des mesures d'urgence.</p> <p>5. Renforcer et développer en cas de besoin des approches régionales coordonnées, et créer ou améliorer les politiques, les mécanismes de mise en œuvre, les plans et les systèmes de communication en vue de préparer et d'assurer une réponse aux catastrophes rapide et effective, dans des situations qui dépassent les capacités nationales de réaction.</p> <p>6. Promouvoir la mise en place des fonds d'urgence, aux fins de soutenir la réponse aux catastrophes, l'assistance et les mesures de préparation.</p>	<p>1. PdC intégrée dans la gestion des réponses d'urgence.</p> <p>2. Matériel et outils didactiques développés pour faciliter l'intégration de la PdC dans la gestion des réponses d'urgence.</p> <p>3. Directives pour l'intégration de la PdC dans la gestion des réponses d'urgence préparées dans différentes langues.</p> <p>4. Formation et accompagnement fournis en vue de l'intégration d'une vision de PdC dans les plans de contingence et autres mesures préparatoires à la réponse.</p> <p>5. Politiques, mécanismes de mise en œuvre, plans et systèmes revus et renforcés pour faciliter une réponse régionale aux catastrophes qui dépassent les capacités nationales de réaction.</p> <p>6. Des fonds sont en place pour faire face aux situations d'urgence, assurer la préparation et les activités d'assistance.</p>	<p>1. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont des plans de préparation et de contingence assis sur les principes de PdC.</p> <p>4. Comparativement à 2005, un nombre accru de pays ont des plans de préparation face aux catastrophes ainsi que des plans de contingences qui sont périodiquement testés et activés à temps.</p>	<p>(CUA)/NEPAD</p> <p>CER: (CEDEAO, IGAD, SADC CEEAC, COI)</p> <p>Gouvernements Nationaux et autorités locales</p> <p>Société Civile</p>

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS MESURABLES	INSTITUTIONS IMPLIQUEES
<p><b>6. Coordination générale et suivi de la mise en œuvre de la stratégie.</b></p>	<p>1. Fournir un appui au Secrétariat de la CUA et du NEPAD dans leurs efforts de mise en œuvre de la stratégie et du programme d'action</p> <p>2. Coordonner l'identification des besoins prioritaires de la région.</p> <p>3. Diriger le processus de liaison de la mise en œuvre de la stratégie avec les résultats de la CMPC.</p> <p>4. Coordonner la collaboration avec les partenaires en développement, en vue de l'intégration de la PdC dans les programmes de développement en Afrique</p> <p>5. Faciliter le développement des stratégies sous-régionales en vue d'harmoniser avec la stratégie et la SIPC</p>	<p>1. Appui fourni aux Secrétariats de l'UA et du NEPAD pour une mise en œuvre effective de la stratégie et du programme d'action.</p> <p>2. Les besoins prioritaires de la région sont identifiés et acceptés.</p> <p>3. La stratégie est en accord avec le CAH et les processus de suivi sont conçus et conduits.</p> <p>4. Les programmes de développement en Afrique intègrent les mesures de PdC</p> <p>5. Stratégies Sous-régionales développées en harmonie avec la Stratégie Africaine et le CAH</p>	<p>1 et 5. Unités Fonctionnelles de PdC au sein de la CUA et des CER.</p> <p>3. Rapport biennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SAPdC dans le cadre du CAH.</p> <p>1-5. La Plate forme Régionale Africaine est institutionnalisée et dispose d'un Secrétariat et d'un Programme</p>	<p>ONU/SIPC</p>